

## Bilan de la rentrée 2017

Cette rentrée est la première pour notre nouveau corps de Psy EN. La communication de l'administration en direction des chefs d'établissement sur le décret a été inexistante en début d'année mais arrive progressivement. La plupart des circulaires ne reprennent pas les modifications. Les Psy EN et DCIO doivent eux-mêmes communiquer sur le corps des Psy EN. Rappelons tout de même que ce corps est régi par des textes officiels ! La circulaire sur les missions des psychologues de l'EN cadre et donne une légitimité à notre travail au CIO comme en établissement ! Nous n'en avons pas jusqu'à ce jour. Elle a le mérite d'exister et reprend en grande partie ce que nous faisons déjà. Certains chefs d'établissement se posent des questions ? Qu'ils lisent cette circulaire ! Et si le problème était également ailleurs ? Par exemple: dans le nombre d'élèves, d'établissements pris en charge par les Psy EN EDO, ou dans le nombre de postes vacants avec le recours toujours croissant aux collègues non titulaires, ou encore dans le souci de notre administration de coller au plus près de la gestion des flux pour prendre en compte les contraintes budgétaires ? Gardons notre place auprès des équipes pour permettre aux jeunes d'avoir des projets ambitieux, et contribuer à leur émancipation et leur épanouissement !

### Stagiaires et mise en situation professionnelle au CIO

La mise en place du nouveau corps n'est pas sans poser problème aux nouveaux collègues entrant dans le métier. Les équipes de CIO ont toujours contribué à la formation des stagiaires et elles continueront à être sollicitées. Cette année encore, bon nombre de CIO accueilleront un.e stagiaire 2ème année de DECOP ou un.e Psy EN EDO. C'est maintenant le rectorat de Paris qui gère l'affectation des stagiaires Psy EN EDO et elle ne s'est pas passée au mieux ... Le SNES-FSU est intervenu dans plusieurs situations qui ont parfois fini par se débloquer.

### Des postes encore non pourvus dans les CIO ...

Il reste encore dans les CIO des postes ou des demi-postes non pourvus. Après avoir affecté les collègues non titulaires sur les 77 postes vacants et d'autres postes à pourvoir pour congés divers, le rectorat a épuisé tout le vivier de Psy EN non titulaires. Un nouveau recrutement est en cours.

N'hésitez pas à faire remonter les besoins en postes de Psy EN et de personnels administratifs qui ne seraient pas pourvus (postes vacants, compléments de postes, mais aussi remplacements de congés).

### Réseau des CIO

Depuis deux ans la restructuration du réseau des CIO est en cours. Malgré les luttes pour maintenir le réseau, les CIO de Lagny et Bobigny ont été fermés. Les collègues du CIO de Bobigny ont été réunis avec l'équipe du CIO de Pantin, situation similaire à celle des CIO de Lagny et de Lognes, l'année dernière.

7 CIO ont été transformés en points d'accueil : Saint-Maur, Charenton, Nogent-Sur-Marne, Villejuif, Bondy, Le Blanc-Mesnil, et Montereau. Profitant du départ de la DCIO de Villejuif, le rectorat a transféré le poste au CIO de Savigny-Le-Temple.

Un grand nombre de collègues ont été dans l'obligation de participer au mouvement intra-académique et ont été concernés par une mesure de carte scolaire et tous attendent encore un ordre de mission pour exercer sur le point d'accueil. Ces derniers n'ayant aucun statut juridique, ce sont des conventions (état/collectivités territoriales) qui permettent leur existence, ces conventions n'étant en cours de signatures que pour certains points d'accueil.

## **APB**

La procédure complémentaire est à présent terminée. Dans les CIO et les lycées, nos élèves ou des jeunes arrivant dans l'académie se sont trouvés sans affectation et les Psy EN ont été sollicités pour les accompagner dans leur démarches, et les soutenir sans pouvoir accepter cette situation. Problème d'orientation, avons-nous entendu ? Et si le problème était là encore ailleurs ? Par exemple dans le nombre de places qui n'ont pas été créées dans l'enseignement supérieur alors que la population lycéenne et étudiante augmente ? Comment n'a-t-on pu anticiper cette arrivée d'élèves dans l'enseignement supérieur ?

## **Service civique**

Les CIO ont été destinataires cette année encore de la circulaire sur le service civique. La fiche 9 « participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation », comme les guides des services civiques laissent encore une fois sans voix ! « Le volontaire du service civique est accompagné dans sa mission par un conseiller d'orientation -psychologue ». Passons outre l'appellation désuète... Est-ce bien sérieux ? Comment un Psy EN qui a en charge 2, 3 ou 4 établissements sans compter le CIO peut-il prendre en charge l'accompagnement d'un jeune volontaire du service civique qui sera présent 30 heures dans l'établissement alors que nous n'y sommes que 7 au mieux ? Rappelons que le Psy EN doit être volontaire pour être tuteur. Nous vous appelons à refuser cette prise en charge et à nous informer en cas de situation problématique au CIO comme en établissement. Nous sommes déjà intervenues en audience sur ce sujet ... visiblement nous n'avons pas été entendues !

## **PPCR**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2017 donnait lieu au reclassement dans le corps des Psy EN et au reclassement dans le cadre du PPCR : tous les professeurs, CPE et Psy EN sont reclassés dans la nouvelle carrière au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le corps des Psy EN nous fait intégrer la règle commune avec deux grades (classe normale et hors-classe) pour tous les Psy EN qu'ils soient ou non DCIO. Le PPCR prévoit un avancement à un rythme unique mais des accélérations de carrières possible entre le 6ème et le 7ème échelons, et le 8ème et 9ème échelons.

Pour plus d'information sur les grilles du PPCR :

<http://creteil.snes.edu/lespersonnels/promotions/reclassement-general-du-1er.html>

La carrière ayant changé, le système d'évaluation et de notation est modifié et il y aura désormais trois rendez-vous de carrières. Sont concernés les Psy EN appartenant à la classe normale situés, au 31 août de l'année scolaire :

- dans la 2ème année du 6ème échelon (soit une ancienneté comprise entre 12 et 24 mois dans cet échelon au 31/08),
- ou ayant entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8ème échelon,
- ou situés dans la 2ème année du 9ème échelon (soit une ancienneté comprise entre 12 et 24 mois dans cet échelon au 31/08).

Nous reviendrons très prochainement sur ces rendez-vous de carrières.

Pour plus d'informations :

<http://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Rendez-vous-de-carriere.html>

## **Concours de Psy EN**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 octobre 2017 : <http://www.education.gouv.fr/cid99001/les-concours-recrutement-des-psychologues-education-nationale.html>

## **Stage syndical pour les collègues non titulaires**

Le Secteur non-titulaires du SNES-FSU Créteil organise un stage jeudi 16/11/2017 de 9h30 à 17h dans ses locaux académiques (3 rue Guy de Gouyon du Verger à Arcueil).

Ce stage sera l'occasion de revenir sur les modalités d'application des nouveaux décrets du 29/08/2016 pour la gestion des personnels non-titulaires.

Nous présenterons et débattrons également des nouveautés de la rentrée appliquées par le Rectorat : promesse d'embauche, nouvelle grille indiciaire etc.

N'hésitez pas à consulter le site du SNES Créteil : <http://creteil.snes.edu/les-personnels/non-titulaires/stage-non-titulaires-du-snes.html>

## **Mardi 10 octobre 2017 Appel intersyndical à la grève de la Fonction publique**

Pour la reconnaissance et la revalorisation de nos métiers, l'augmentation du pouvoir d'achat, pour un service public de qualité :

Manifestation rdv à 14h Métro République

<http://creteil.snes.edu/mobilisations/fonction-publique-mobilise-e-s-le.html>

**Le collectif Psy EN et DCIO du SNES-FSU**

**contact : [cop@creteil.snes.edu](mailto:cop@creteil.snes.edu)**